

Les amendements dont je viens de parler en détail sont, cela va de soi, de nature très technique, mais je le répète, ils ont été examinés minutieusement par des spécialistes avant d'être présentés en bonne et due forme au comité de l'autre endroit. A la suite de cette explication, j'espère que la Chambre appuiera les amendements au projet de loi apportés à l'autre endroit.

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le secrétaire parlementaire qui vient de parler sur la motion d'adoption et qui nous a transmis tous les renseignements dont il dispose. Nous approuvons les amendements parce que, comme il l'a dit, il s'agit surtout de questions de détail.

Je saisis cette occasion pour lui dire que nous pensons toujours et, notre accord en vue de l'adoption des amendements ne modifie aucunement notre position, qu'il y a de meilleurs moyens de résoudre les difficultés que présente la fixation des prix que ceux qui figurent dans cette mesure législative, et qui pourraient susciter des conflits de principes et des difficultés constitutionnelles. Notre parti estime que cette question aurait pu être réglée beaucoup plus efficacement si on avait procédé autrement. Nous n'avons épargné ni le temps ni les efforts pour tenter d'améliorer la mesure. Nous regrettons seulement qu'elle ne l'ait pas été davantage.

● (1610)

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, je ne retarderai pas la Chambre bien longtemps. Je voudrais seulement compléter les observations de mon collègue le député de Don Valley (M. Gillies). Je suis absolument d'accord avec lui lorsqu'il dit que nous avons agi de façon tout à fait responsable. Le temps supplémentaire que nous avons consacré à l'analyse de ce bill se justifiait par ses répercussions probables.

N'est-il pas curieux, voire quelque peu cocasse, qu'après avoir été accusés à plusieurs reprises par nos vis-à-vis et que ceux-ci eurent fait placer par leurs séides dans des journaux des articles accusant l'opposition d'agir de façon irresponsable en retardant l'adoption des mesures législatives, la loi sur l'administration du pétrole prouve sans l'ombre d'un doute que les règlements doivent être modifiés.

Compte tenu des neuf amendements que nous proposons d'apporter au bill, sans doute pourra-t-on nous accuser d'irresponsabilité, non parce que nous avons examiné minutieusement le bill mais parce que nous ne l'avons pas fait de façon encore plus minutieuse. Voilà qui prouve bien que, loin d'avoir mis trop de temps à étudier ce bill à l'étape de la deuxième lecture au comité, nous aurions dû y consacrer encore plus de temps. Nous aurions dû exiger que le ministre nous assure de la légalité de chacun des articles. Je trouve cela assez cocasse.

Si la Chambre fait preuve de relâchement et de lenteur, et si les mesures qu'elle adopte sont imparfaites, j'espère que ceux qui sont si prompts à accuser l'opposition pour tout ce qui ne tourne pas rond dans notre pays prendront le temps d'examiner un peu les façons de procéder du gouvernement.

Administration du pétrole—Loi

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, les députés du Nouveau Parti démocratique acceptent les amendements proposés par l'autre endroit.

M. Gillies: Même Stanley?

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Il s'agit surtout d'amendements d'ordre technique qui corrigent un certain nombre d'anomalies et qui contribuent à améliorer le projet de loi.

Je ne puis cependant être d'accord avec ceux selon qui on aurait pu trouver d'autres façons de résoudre le problème auquel le pays doit faire face. Le Nouveau Parti démocratique a dès le début adopté comme position qu'à moins d'en arriver à une entente sur l'établissement du prix du pétrole et du gaz, le gouvernement fédéral doit avoir le pouvoir de protéger les intérêts du pays et de faire de la planification économique quant à l'établissement du prix des très importantes ressources énergétiques dont traite le projet de loi. Cela ne veut pas dire que nous soyons tout à fait d'accord avec le traitement accordé aux provinces productrices.

Nos critiques ont porté et continueront de porter surtout sur le fait qu'après que les provinces productrices eurent accepté de pratiquer des prix moindres, elles se virent aux prises avec des dispositions dans les budgets du 6 mai et du 18 novembre qui enlevaient aux provinces certains des avantages qu'elles comptaient recevoir pour avoir accepté un prix moindre pour leurs produits. C'est là à mon avis ce qui a suscité une bonne part de l'amertume qui a dominé le débat.

Je conviens avec le député de Calgary-Centre (M. Andre) que les partis de l'opposition avaient raison de prendre le temps d'étudier cette mesure. Bien que nous, de ce côté-ci de la Chambre, l'ayons appuyée, nous n'avons pas pris la façon dont le gouvernement a traité les provinces pétrolières. Mais, il n'en est pas question dans le bill. Cette question ne relève pas du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald). Ce sont le ministre des Finances (M. Turner) et le gouvernement qui en ont la responsabilité.

Par exemple, lorsque je pense que les provinces ont accepté de déposer des revenus supplémentaires dans une caisse en vue de l'exploration du pétrole et du gaz, à condition qu'ils n'entreraient pas dans le calcul du montant qu'elles toucheraient en vertu du programme du partage des impôts, pour ensuite découvrir, à leur consternation, qu'un tiers serait pris en considération, je trouve qu'on n'a pas respecté l'engagement. Les provinces et les entreprises pétrolières et gazières ont été consternées d'apprendre que les sommes versées à un gouvernement provincial sous forme de redevances ne pourraient être déduites aux fins de l'impôt. Cela a réduit de beaucoup la compensation à laquelle elles s'attendaient lorsqu'elles ont consenti à un prix national bien inférieur au prix international.

Rien ne sert de revenir là-dessus. Mais je crois que le gouvernement ferait bien de se rappeler qu'il doit user de discrétion dans l'application de cette mesure qui lui confère beaucoup de pouvoir et que les provinces ont coopéré et qu'elles l'ont très bien fait. J'espère que dans la préparation de son budget du 23 juin, le gouvernement s'en souviendra et qu'il essaiera de montrer la même considération et la même bonne volonté envers les provinces que celles-ci en ont montré pour lui.